

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2024 à 18 heures 00

La réunion a débuté à 18h00 sous la présidence du Maire, M. Philippe GLOMOT.

Etaient présents:

M. Frédéric JOUANNARD, Adjoint au Maire Mme Christine BESSEGE, Adjointe au Maire M. Patrick BABUT, Conseiller Municipal Mme Jocelyne DUMAS, Conseillère

M. Philippe GLOMOT, Maire

Municipale

Mme Martine GUILLOT, Conseillère

Municipale

Mme Corinne NGUYEN, Conseillère Municipale

Mme Christelle PIOT, Conseillère Municipale

Mme Julie PONTLEVY, Conseillère Municipale (Arrivée à 18h12 avant la délibération n° DEL28112024_03)

, Conseiller Municipal

M. Maurice TERRET, Conseiller Municipal

Avaient donné pouvoir ou absents excusés :

Mme Virginie BLIN qui a donné pouvoir à Mme Christine BESSEGE Mme Christine RAY qui a donné pouvoir à Mme Corinne NGUYEN M. Philippe PETTENARO qui a donné pouvoir à Mme Christelle PIOT

Etaient absents:

M. Didier MICHARD M. Pascal MORNAC

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Christine BESSEGE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1. Révision du plan de financement et demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes (AuRA) pour les travaux de réalisation d'une dalle béton pour un abri bus
- 2. Révision du plan de financement définitif pour les demandes de subventions pour des travaux de restructuration de l'école Les 4 Vents au niveau du périscolaire et de la restauration
- 3. Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet Et Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet
- 4. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive de Villebret de Football (ASV Football)
- 5. Versement d'une subvention exceptionnelle au Centre Social Rural de Marcillat-en-Combraille
- 6. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement Budget communal
- 7. Décision modificative n°02 sur le budget Communal Exercice 2024

L'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour s'ouvre.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Délibération n° DEL28112024_01 - Révision du plan de financement et demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes (AuRA) pour les travaux de réalisation d'une dalle béton pour un abri bus

M. le Maire

A l'unanimité

Approuve les travaux de réalisation d'une dalle béton pour un abri-bus régional situé à l'arrêt « Cimetière – Sens Aller ».

Adopte le montage financier présenté ci-dessous :

Dépenses :

Travaux de réalisation d'une dalle béton pour un abri-bus

H.T.	1 250.00 €
T.V.A. 20 %	250.00 €
T.T.C	1 500.00 €

Recettes:

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (subvention sollicitée)	1 000.00 €
Total aides publiques	1 000.00 €
Ressources propres HT	250.00 €
TOTAL GENERAL HT	1 250.00 €

Décide d'inscrire la dépense au budget primitif de l'exercice 2024 ; de solliciter le concours financier du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et d'autoriser M. le Maire à effectuer la demande de subvention afférente.

Délibération n° DEL28112024_02 - Révision du plan de financement définitif pour les demandes de subventions pour des travaux de restructuration de l'école Les 4 Vents au niveau du périscolaire et de la restauration

M. Christine BESSEGE, Adjointe au Maire

A l'unanimité

Approuve les travaux de restructuration du groupe scolaire : périscolaire et restauration.

Adopte le montage financier présenté ci-dessous :

Dépenses :

Travaux

H.T. 1 508 565.03 €

T.V.A. 20 % 301 713.00 €

T.T.C 1 810 278.03 €

Recettes:

Etat

(subvention sollicitée)

300 000.00 €

DETR, 2022 – La construction et l'aménagement de locaux scolaires, périscolaires et d'accueil des enfants

Conseil Départemental de l'Allier

(subvention sollicitée)

360 000.00 €

Dispositif de soutien aux travaux sur le bâti

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

(subvention sollicitée) 300 000.00 €

Total aides publiques 965 000.00 €

Emprunts 215 000.00 €

Ressources propres TTC 630 278.03 €

TOTAL GENERAL TTC 1 810 278.03 €

Décide d'inscrire la dépense au budget primitif des exercices 2024 et 2025 ; de solliciter le concours financier de l'Etat, du Département de l'Allier et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et d'autoriser M. le Maire à effectuer les demandes de subventions afférentes.

Délibération n° DEL28112024_03 - Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet Et Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet

M. le Maire

A l'unanimité

Valide la création, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial; prévoit les crédits suffisants au budget de l'exercice, et approuve la suppression de l'ancien poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires après validation du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Allier.

Délibération n° DEL28112024_04 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive de Villebret de Football (ASV Football)

M. le Maire

A l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 025.00€ à l'ASV Football de Villebret.

Délibération n° DEL28112024_05 - Versement d'une subvention exceptionnelle au Centre Social Rural de Marcillat-en-Combraille

M. le Maire

A l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 250.00€ au Centre Social Rural de Marcillat-en-Combraille.

Délibération n° DEL28112024_06 - Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement - Budget communal

M. le Maire

A l'unanimité

Approuve l'utilisation de crédits d'investissement dans la limite de 25% de l'exercice 2024 en attendant le vote du budget 2025 et autorise M. le Maire à l'exécuter.

Délibération n° DEL28112024_07 - Décision modificative n°02 sur le budget Communal - Exercice 2024

M. le Maire

A l'unanimité

Accepte la décision modificative n°02 sur le budget Communal de l'exercice 2024 et autorise M. le Maire à l'exécuter.

La séance est levée à 18h30.

VILLEBRET, le 20/02/2025,

Le Maire.

La Secrétaire,

Christine BESSEGE

Philippe GLOMOT